
Deuxième jour de la vingt et unième Réunion
CM(21), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES
NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE
RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »**

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

Rappellent la Déclaration ministérielle relative aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » adoptée le 6 décembre 2013 à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Kiev ;

Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global pacifique du conflit transnistrien fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits fondamentaux, politiques, économiques et sociaux de sa population ;

Se félicitent des travaux en cours de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » et du rôle important que joue l'OSCE en soutien à ce processus ;

Soulignent la nécessité de réaliser des progrès tangibles dans les négociations sur les trois corbeilles de questions de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, ainsi que règlement global, incluant les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;

Soulignent l'importance d'accroître la fréquence des réunions des représentants politiques des parties en 2015 et encouragent ces dernières à tenir des réunions de haut niveau ;

1 Comprend des corrections apportées à la déclaration lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 30 janvier 2015.

Encouragent les parties à accroître la continuité et l'efficacité du processus en convenant en début d'année d'un calendrier des négociations officielles dans le cadre du processus de règlement transnistrien pour toute l'année ;

Invitent les parties à mettre en œuvre les mesures de confiance convenues et à élaborer de nouvelles mesures dans le cadre du processus de négociation au profit de la population sur le terrain et exhortent à nouveau les parties à s'abstenir d'actions unilatérales susceptibles de déstabiliser la situation dans la région ;

Appellent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à redoubler leurs efforts coordonnés et à mettre pleinement à profit les possibilités qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.